



La Ville de Port-Cartier est à la recherche d'un :

LIEUTENANT en PRÉVENTION

CONCOURS NO : INC-21-07-09

(Poste permanent à temps complet)

La Ville de Port-Cartier requiert les services d'un (1) lieutenant en prévention pour son service de Sécurité Incendie.

Sous l'autorité du directeur de la protection incendie et de l'organisation de secours, le titulaire sera appelé à gérer le programme de prévention incendie et en assurer l'application. La prévention incendie fera partie de ses priorités de travail. Il devra intervenir sur les interventions en tant que pompier. Lors d'absences des officiers, il devra assurer le remplacement et de toute autre tâche connexe reliée au service d'incendie.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un DEC en prévention incendie et/ou un AEC en prévention incendie ;
ou
- Détenir un DEP en intervention incendie et/ou Pompier 2 et Officier 1;
- Aucun antécédent judiciaire;
- Attestation de bonne santé pour effectuer la profession de pompier;
- Permis de conduire de classes 4 (A);
- Le profil 3 (instructeur incendie) serait opportun;
- Toute expérience pertinente constitue un atout.

RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la politique actuelle en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier.

La personne embauchée sera liée par une clause de résidence sur le territoire de la municipalité de Port-Cartier.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises avant le 7 août 2009 à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Ville de Port-Cartier
40, avenue Parent Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
ou par courriel : eloisecharette@villeport-cartier.com

La Ville de Port-Cartier souscrit à l'égalité à l'emploi. Ce concours s'adresse aux femmes et aux hommes, le masculin n'ayant été utilisé qu'afin d'alléger le texte. Nous remercions tous les postulants; toutefois, seuls les candidats sélectionnés seront contactés.